



> 2

EN BREF

Victoires : le paysage récompensé



> 3

REGARDS CROISÉS

Marc Loiseleur, Michel Raviart et Éloi Laurent



> 4

CITÉ VERTE ET VOUS

À la rencontre des territoires

CitéVerte

Les professionnels du Paysage et du végétal, partenaires de vos territoires
juin 2012 - #1

> ÉDITORIAL

« Végétal et paysage, des richesses au bénéfice des territoires »



Pour nos concitoyens, Paysage et végétal sont parmi les premiers éléments de la qualité de vie. Toutes les études le montrent.

Vous qui, au quotidien, êtes à leur contact le savez mieux que personne. Par leurs apports environnementaux, en matière de bien-être, sur le plan social et économique : Paysage et végétal sont des enjeux majeurs du développement durable de nos territoires, et pas seulement un élément esthétique, une caution ou une variable d'ajustement budgétaire. Aux plans national et local, beaucoup de freins font obstacle à leur pleine et systématique intégration aux projets publics. Cadres territoriaux et décideurs publics, vous êtes en première ligne pour faire du végétal une réalité sur le terrain. Par leur expertise et leur savoir-faire, les professionnels du Paysage et du végétal sont à vos côtés. Ensemble, nous pouvons faire avancer les choses. Ce premier numéro de *Cité Verte* est un premier pas en ce sens. Afin de recueillir le fruit de vos expériences et de mieux connaître vos besoins, nous irons sur le terrain à la rencontre des territoires : à travers des « ateliers participatifs » destinés à vos cadres territoriaux, et à travers « Les Rencontres Cité Verte » auxquelles nous vous convierons. Nous aurons plaisir à vous retrouver pour œuvrer ensemble à l'avènement d'une « Cité Verte ». ■

Dominique Douard,
Président de Val'hor



Les Jardins suspendus du Havre, primés en 2010 aux Victoires du Paysage

* DOSSIER Paysage et végétal : CRÉATEURS DE RICHESSES

Enjeu majeur pour la qualité de vie et l'attractivité des territoires, le Paysage et le végétal sont aussi des facteurs de santé et de bien-être, des moteurs de lien social et de l'aménagement local. Et, sans aucun doute, une réponse aux grands défis de l'action publique locale.

Pprès de 80 % de la population française vit en milieu urbain. Le fort désir d'accession à la propriété et le mode de vie de nos concitoyens ne semblent pas ralentir le phénomène, alors que la France est déjà l'un des pays les plus urbanisés d'Europe. Entre 1999 et 2007, l'espace urbain a crû à un rythme plus soutenu que durant les décennies précédentes¹. Pour les collectivités locales, cette urbanisation exponentielle est source de problématiques et de dépenses nouvelles. De la modification des plans locaux d'urba-

nisme à la délicate gestion de l'espace et des flux des déplacements en passant par les nuisances de tous ordres : les conséquences sur la vie sociale et la santé sont évidentes.

Nos compatriotes n'en sont que plus sensibles à leur qualité de vie. En dépit des efforts matériels et humains consentis par les pouvoirs publics locaux, 20 % d'entre eux estiment qu'elle s'est dégradée, et 39 % qu'elle n'a pas varié. Pour une très large majorité, ce sont d'abord les paysages environnants et les espaces verts qui font la qualité de vie². ●●●

> LE CHIFFRE

72 %

de Français souhaitent à l'avenir davantage d'espaces verts dans les villes : loin devant les places de stationnement (38 %), les pistes cyclables (30 %) et les lieux culturels (28 %). C'est la révélation d'une enquête menée en 2012 à la demande d'Husqvarna dans six pays d'Europe et aux États-Unis³.

[ÉVÉNEMENT]

Victoires : le paysage récompensé



Les abords de la route départementale 6202 bis (Conseil général des Alpes-Maritimes)

Créées en 2008, « Les Victoires du Paysage » ont connu un franc succès en 2008 et 2010. Voici donc venue la troisième édition de ce concours bisannuel qui promeut et favorise l'intégration du végétal au cœur de nos espaces de vie. Ces prix sensibilisent maires, présidents d'intercommunalités, de conseils généraux ou régionaux, chefs d'entreprise et particuliers à la prise en compte du paysage et du végétal en amont de leurs projets d'aménagement ou de construction. « Les Victoires du Paysage » récompensent les maîtres d'ouvrage (collectivités, entreprises, particuliers) qui font appel au triptyque des professionnels du paysage (paysagistes concepteurs, producteurs de végétaux, entreprises du paysage) à l'occasion de créations originales ou d'aménagements remarquables d'un cadre de vie. Trois principes font l'originalité de ce concours : c'est une action collective des professionnels de la filière du paysage ; chaque site sélectionné sur dossier est ensuite visité ; ce sont les maîtres d'ouvrages qui sont récompensés. Les candidatures sont ouvertes depuis le 17 janvier et jusqu'à la fin de juin 2012. www.lesvictoiresdupaysage.com

[PRATIQUE]

La gestion écologique des espaces verts en question

Le 26 avril dernier, Plante&Cité a organisé à Grenoble une journée technique sur cette thématique. La gestion écologique des espaces verts est de plus en plus plébiscitée par les citoyens. Mais sa mise en place dans les différents types d'espaces verts et la meilleure prise en compte de la biodiversité sont un défi pour les équipes en charge des espaces verts. Cette journée a apporté des éléments de réponses, notamment à travers la présentation du référentiel de gestion écologique et du label EcoJardin. www.plante-et-cite.fr

* DOSSIER ●●●

Le paysage et ses bienfaits, un investissement durable

L'aménagement du paysage et de la nature en ville dépasse l'écologie. Impossible aujourd'hui de le reléguer au second plan. Aussi ne faut-il pas le considérer seulement comme une dépense, mais plutôt comme un investissement durable.

Les bénéfices d'une gestion raisonnée de l'espace et de l'intégration du paysage sont nombreux. En 2010, Sandrine Manusset, sociologue de l'environnement, en a constitué une synthèse pour l'association Plante&Cité. Premier constat, le plus évident, sur le plan de l'environnement et de l'écologie : les déplacements doux sont une réponse aux besoins de détente et de nature. Les végétaux limitent aussi considérablement les pollutions de l'air, les nuisances sonores et les effets du réchauffement climatique.

La présence du vert induit également des bénéfices économiques indirects : elle augmente l'attractivité d'un bassin de vie et renforce notamment la valeur du patrimoine foncier. Sur le plan social enfin, elle participe de la cohésion sociale, diminue le stress, et contribue à réguler les relations entre les personnes. Deux chercheurs de l'université de l'Illinois ont d'ailleurs démontré, à partir de l'exemple de la ville de Chicago, que partout où les arbres sont présents les violences étaient moins nombreuses!³

Pour le paysagiste Thierry Huau, c'est une évidence : « *Le végétal est la clé de tous les grands projets urbanistiques et paysagers. L'élément végétal est partout autour de nous : il nous nourrit, nous soigne, nous habille, nous protège. En voulant tout maîtriser de la nature qui subsistait en leur sein, les villes ont cru pouvoir lui échapper. Notre époque leur rappelle cette erreur avec force.* »

Des indicateurs pour évaluer les apports du paysage

Le recours au végétal et l'aménagement du paysage apportent des réponses aux défis qui se posent aux décideurs publics.

« *Outre la révélation d'un patrimoine méconnu, l'aménagement des Jardins suspendus dans le fort militaire Sainte-Adresse a permis des expérimentations utiles et bénéfiques pour la ville : arrosage mesuré, récupération des eaux de pluie, économies d'énergie... Sans parler des retombées touristiques* »,



* REPÈRES

Paysage et végétal, emplois et investissement

50 000

entreprises.

300 000

emplois dont **80 000** professionnels au sein de la fonction publique territoriale.

18 %

de hausse des dépenses totales en matière d'espaces verts urbains depuis 2003.

3,2 milliards

de budget alloués par les collectivités locales aux espaces verts.

2,9 %

des dépenses des communes sont consacrées aux espaces verts.

[Source : Ministère de l'Écologie et du Développement durable, 2011]

constate Édouard Philippe, maire du Havre, ville primée dans le cadre des Victoires du Paysage.

Val'hor travaille à la définition des indicateurs qui vont permettre de mesurer ces apports concrets des aménagements paysagers. « *Par ce travail, les professionnels veulent amener les élus et les pouvoirs publics à une véritable prise de conscience et leur donner des arguments pour mener à bien leurs projets paysagers* », précise Michel Audouy, vice-président de Val'hor.

Pour les professionnels, l'application de la Convention européenne du Paysage, conclue à Florence en 2000, serait un préalable nécessaire pour que le paysage soit systématiquement intégré aux politiques d'aménagement.

Reconnues, les richesses multiples du végétal et de l'aménagement du paysage seraient enfin prises en compte au bénéfice de nos espaces de vie et de nos concitoyens. Pour Thierry Huau, il y a urgence : « *En ville, l'homme va devoir comprendre que le végétal est la condition de sa survie.* » ■

1. Source INSEE.

2. *Les Français et les villes & villages fleuris : un label au service de la qualité de vie*, enquête CNVVF/IPSOS, juin 2011.

3. Cité par Francis Hallé, *Du bon usage des arbres : un plaidoyer à l'attention des élus et des énarques*, Actes Sud, 2011

4. In *We Demain*, n° 1, du 5 avril 2012.

« Le végétal est la clé de tous les grands projets urbanistiques et paysagers. » Thierry Huau



> **LE POINT DE VUE** de **Marc Loiseleur**, premier vice-Président de l'UNEP, les entreprises du paysage, et de **Michel Raviart**, Président de F2S, Fédération des sols sportifs



« Le prix ne peut pas constituer le seul critère de choix. »

La question des prix est toujours source de polémique. Pourquoi les acheteurs publics devraient-ils payer une prestation plus chère alors que certaines entreprises proposent des prix moindres? En effet, les collectivités territoriales doivent par exemple financer un certain nombre de projets au bénéfice de leurs administrés et sont tentées de faire des économies. Cela est bien normal. À terme, les prix anormalement bas pratiqués par certains seront forcément préjudiciables pour le maître d'ouvrage. Défaut de temps pour bien concevoir et suivre l'exécution, défaut de matériaux adaptés, diminution de la R&D, du renouvellement de matériel spécifique et de formation du personnel pour bien réaliser le projet. C'est la qualité de l'ouvrage final et son développement dans le temps qui feront défaut. Or, un ouvrage paysager, qui doit être pensé en amont du bâti, ou un équipement sportif expriment leur durabilité et leur plénitude dans le temps. Aussi, de la conception à la réalisation, cette durabilité a un coût. Coût lié au temps passé en recherche et en conseil pour la conception; coût lié à la qualité des végétaux, des matériaux, des revêtements et équipements ainsi qu'à

la compétence des équipes pour la réalisation; coût lié enfin à l'expérience des équipes et à la capacité de l'entreprise à réaliser des ouvrages pérennes. Il faut reprendre en considération dans le choix de l'offre le profil de l'opérateur économique, ses moyens humains et techniques et ses références au regard de l'ouvrage considéré. Le prix ne peut pas constituer le seul critère de choix; il doit être combiné avec d'autres critères de valeur technique, de délai, et de responsabilité sociale, sociétale, économique et environnementale de l'entreprise, plus communément appelé RSE. Cette combinaison traduit mieux la véritable capacité d'une entreprise à répondre convenablement à une commande dans l'intérêt bien compris du commanditaire. Nous ne sommes pas dans le consommable mais dans le durable.

Les bénéfices positifs des espaces paysagers et sportifs sur la santé de nos concitoyens et sur l'attractivité des territoires ne sont plus à démontrer. Alors ce n'est plus en termes de coût et de prix qu'il convient de raisonner mais en termes d'investissement et de retour sur investissement pour les générations futures et pour l'économie de nos territoires. ■



> **3 QUESTIONS À...** Éloi Laurent*

« Il y a un dialogue à nouer entre le capital naturel et le capital social. »

En pleine crise économique, quelle place pour le Paysage ?

— Il y a aujourd'hui deux impératifs contradictoires. Créer ou plutôt recréer la valeur économique perdue depuis le début de la crise de 2008/2009 d'une part, et repenser la notion de valeur économique de l'autre pour inventer un nouveau modèle de développement. Pour les professionnels du végétal et du paysage se dessinent donc deux impératifs: inciter les pouvoirs publics à investir, et donc valoriser monétairement le rôle du végétal dans l'économie, et dans le même temps faire droit au qualitatif, au rôle immatériel du végétal dans la société.

Comment surmonter cette contradiction ?

— Créer de la richesse, c'est

reconnaître de la valeur. Si l'on s'en tient à la valorisation actuelle, en 2009, la dépense pour la protection des paysages en France avoisine les 600 millions d'euros, soit 0,03 % du PIB, ce qui est très peu. Mais si l'on considère les « services éco-systémiques » que nous rendent les végétaux, c'est-à-dire tous les services de provision (par exemple d'alimentation), de régulation (notamment du climat) ou de récréation rendus par le végétal à la collectivité, la valeur est bien plus considérable.

Il s'agit donc de se référer à la valeur écologique pour révéler l'apport véritable à la société du végétal ?

— Tout à fait. Des outils existent pour évaluer ces « services éco-systémiques » qui nous

sont rendus gratuitement par la nature. Imaginer, par exemple, ce que coûteraient les crises climatiques dans les villes sans le végétal ou de manière générale les « infrastructures écologiques » est l'un des moyens de révéler la valeur écologique des écosystèmes naturels. De même pour la préservation de la biodiversité, qui conditionne le bien-être individuel et collectif, en termes de santé comme de cohésion sociale. Il y a, au fond, un dialogue à nouer entre capital naturel et capital social. ■

Propos recueillis dans le cadre des Assises européennes du Paysage, en octobre 2011, à Strasbourg.

* Éloi Laurent est économiste senior et conseiller scientifique au Centre de recherche en économie de Sciences-Po (OFCE).



[CERTIFICATION]

Plante Bleue, un an après

Au début de 2011, l'interprofession Val'hor s'est dotée d'une certification environnementale et sociale spécifique à l'horticulture: « Plante Bleue ». Le 15 février 2012, la Commission nationale de la certification environnementale du ministère de l'Agriculture a agréé cette initiative en reconnaissant ce label au titre du niveau 2 de la haute valeur environnementale (HVE), certification instaurée dans le cadre du Grenelle. Le premier bilan de la démarche vertueuse voulue par les professionnels, présenté au Salon du Végétal à Angers, témoigne de l'engouement des professionnels. Un an après son lancement, 36 entreprises de production sont certifiées, de même que 516 hectares, dont 380 hectares de surfaces pleine terre extérieures. 61 entreprises sont à ce jour engagées dans la formation à la certification et, dans le même temps, 206 autodiagnostic ont été téléchargés sur le site de l'interprofession. Dès à présent les collectivités peuvent faire de ces entreprises horticoles les partenaires de leur propre démarche environnementale au titre de leurs agendas 21. www.valhor.com

[INTERNATIONAL]

Cité Verte: une démarche de dimension européenne

Les initiatives Cité Verte européennes se sont rencontrées à Paris le 27 mars dernier à l'invitation de Val'hor, l'interprofession horticole, porteuse de Cité Verte en France, et de l'ELCA, l'association européenne des entrepreneurs du paysage. Autour du thème d'intérêt commun de la création d'indicateurs des bienfaits procurés par le végétal et le paysage en ville, les représentants néerlandais (*De Groene Stad*), allemands (*Die Grüne Stadt*), hongrois (*Green City Hungary*), italiens (*Green City Italia*) et français (*Cité Verte*) ont partagé leur volonté de voir menés des travaux concrets sur ce sujet en Europe. Leurs travaux se sont inspirés des conclusions tirées lors des dernières Assises européennes du Paysage, en octobre dernier, et du *Manifeste pour une Cité Verte*. En France, la plateforme d'innovation Plante&Cité entamera dès la mi-2012 des travaux sur ce thème avec le soutien de Val'hor. Rappelons que depuis octobre 2009 cette convention encadre une coopération européenne visant à promouvoir la philosophie Cité Verte de façon concertée dans chacun des pays et consiste en un échange et un partage d'informations; les parties en sont les initiatives Cité Verte allemande, britannique, française, hongroise, italienne et néerlandaise. www.citeverte.com/www.thegreencity.com

> VU, LU, ENTENDU

Le Monde

25.02.12

Le paysage français, grand oublié des politiques d'urbanisation

« Il faut revoir les formes de démocratie urbaine. Pas cette démocratie participative devenue le cache-sexe de notre impuissance à faire évoluer la ville. Non, c'est l'ensemble de la procédure qu'il faut reprendre, y compris les permis de construire et les plans locaux d'urbanisme... »

Michel Lussault, géographe.

LA Recherche

Les dossiers de La Recherche n° 47 avec Météo France - février 2012

Modéliser la ville

« Il faut du vert, bien plus de vert, des couloirs forestiers entiers autour de la capitale pour que l'évaporation de l'eau des arbres puisse faire baisser les températures, aussi bien intra-muros qu'en banlieue. » Conclusions des études de l'équipe de Valéry Masson, chercheur au Centre national de recherches météorologiques (CNRM, Météo-France/CNRS).

écollectivités

ecollectivites.net

mars/avril 2012

Une valeur quantifiée pour le végétal

« Il faut (...) montrer à quel point le végétal en ville est important en lui attribuant une valeur quantifiée. » Erik Orsenna, écrivain, économiste.

* CITÉ VERTE ET VOUS

[ACTION PUBLIQUE]

À la rencontre des territoires

Depuis plusieurs années, Val'hor est engagé dans la démarche européenne Cité Verte (Green City). Une des premières manifestations concrètes sous cette bannière fut la mobilisation des professionnels et d'éminents représentants de la société civile au sein d'un cercle de réflexion conjoint, le Cercle Cité Verte. Val'hor lance aujourd'hui une série d'ateliers participatifs et de rencontres dans seize régions pour confronter ses propositions aux expériences des élus et cadres territoriaux.



Le Zénith de Strasbourg, aménagements réalisés par la Communauté urbaine de Strasbourg, primés aux Victoires du Paysage 2010

Au terme de deux années de travaux, le Cercle, présidé par le romancier et économiste Erik Orsenna, a présenté à la presse son *Manifeste pour une Cité Verte*, assorti de 70 propositions destinées aux pouvoirs publics nationaux et locaux. Normatives, législatives, politiques, elles touchent à tous les secteurs de l'activité humaine, depuis la santé jusqu'à l'économie, en passant par l'éducation et le social. Pour les professionnels du Paysage et du végétal, l'objectif est simple : répondre aux attentes grandissantes de nos concitoyens et améliorer leur qualité de vie. Le préambule de ces échanges avec les cadres de la fonction publique, les élus et la société civile consiste en une vaste

enquête et une série d'entretiens impliquant plus de cinq mille contacts : directeurs, chefs de service en charge de l'urbanisme, du développement durable ou des espaces verts dans les collectivités territoriales. Des « ateliers participatifs » se tiendront ensuite en régions, à commencer par Angers, symbolique de l'innovation végétale en France. Ils précéderont de peu « Les Rencontres Cité Verte ». Ces débats publics impliquant élus et parties prenantes sur les territoires seront organisés en 2013 dans dix métropoles : Le Havre, Nancy,

Nantes, Toulouse, Nice, Lille, Marne-la-Vallée, Lyon, Bordeaux et Chambéry.

Pour Erik Orsenna, les élus et leurs équipes ont un rôle fondamental : « C'est sur le maire et son équipe que repose la responsabilité de construire un projet à long terme respectueux de l'environnement comme des équilibres sociaux. »

Cette vaste mobilisation de l'ensemble des acteurs des politiques publiques permettra aux collectivités de s'approprier la démarche et donnera vie à l'avènement d'une Cité Verte, au plan national et à l'échelle des territoires. Une dynamique que Dominique Douard, Président de Val'hor, appelle de ses vœux : « Ce n'est qu'au prix d'un effort collectif, en bouleversant nos comportements, que des

espaces de vie paysagers donneront du mieux-vivre à nos concitoyens. Il s'agit de se mobiliser pour une noble cause, d'intérêt général, où les sphères privée et publique se confondent dans l'intérêt des citoyens. Rien ne se fera sans l'action de la puissance publique. Qui mieux que les élus locaux et les professionnels mobilisés au sein de la fonction publique peut porter cette ambition partagée ? » Il est à parier que vous entendrez bientôt parler de Cité Verte...

Retrouvez le Manifeste et les 70 propositions sur www.citeverte.com

Qui mieux que les élus locaux peut porter cette ambition partagée?

Dominique Douard

> AGENDA

> 25 AVRIL-21 OCTOBRE

21^e Festival international des jardins

« Jardin des délices, jardin des délires »

Chaumont-sur-Loire (41)
www.domaine-chaumont.fr



> 21 ET 22 JUIN

Congrès de la fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières

Angers (49)
www.fnphp.com

> 3 AU 13 AOÛT

Colloque « Renouveau des jardins : des clés pour un monde durable »

Cerisy-la-Salle (50)
www.ccic-cerisy.asso.fr

> 10 ET 11 OCTOBRE

Congrès de l'Union nationale des entrepreneurs du paysage

Angers (49)
www.entreprisesdupaysage.org/evenements/le-congres-de-lunep

En France, la démarche CitéVerte est conduite par Val'hor, l'interprofession nationale de la filière horticole et du paysage. Au sein de Val'hor, c'est la Commission des métiers du paysage (Comez) qui étudie, propose et met en œuvre les orientations de l'interprofession pour la filière Paysage. Elle est composée des professions représentées par les fédérations membres que sont la Fédération française du paysage (FFP), la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières (FNPHP), l'Union française des semenciers (UFS) et l'Union nationale des entrepreneurs du paysage (UNEP).

CitéVerte, une publication de Val'hor ■ Directeur de la publication : Dominique Douard ■ Rédacteur en chef : Michel Audouy ■ Rédaction de ce numéro : Michel Audouy, Dominique Douard, Éloï Laurent, Marc Loiseleur, Michel Raviart, Emmanuelle Bougaut, Jean-Marc Vasse, Pierre Fabry ■ Conception et réalisation : Comfluence - juin 2012 ■ Impression : Imprimerie Forezienne ■ Ce document est édité sur un papier certifié PEFC (gestion durable des forêts) et imprimé avec des encres végétales. ■ Crédit photos : Val'hor, Grégoire Gardette, Emilie Vialat, P. Matsas/© Flammarion et DR. ■ Editeur : Val'hor, 44 rue d'Alésia, 75682 PARIS CEDEX 14 ■ Tél. : 01 53 91 09 09 - Fax : 01 53 91 09 08 - valhor@valhor.fr ■ www.valhor.com

Val'hor
Les professionnels du végétal